

COVID – 19 : Sortie de crise

Situation au 23 avril 2020

Après une semaine de travail collaboratif, les responsables de la profession ont souhaité faire un point sur la stratégie d'ouverture progressive des cabinets dentaires à partir du 11 mai, date de levée du confinement annoncée par le président de la République.

Cela ne signifiera pas pour autant la fin du risque de contamination et de propagation du COVID-19 et la situation, qui pourrait durer encore de nombreux mois, aura des conséquences sur le schéma organisationnel des cabinets.

Pour que les praticiens soient en mesure de rouvrir, certaines conditions devront être remplies.

La rédaction des **recommandations de bonnes pratiques** en relation avec le Covid-19 pour notre profession est en cours. Elles seront fondées sur une argumentation scientifique conforme aux données acquises de la science sur ce virus. De nombreux experts participent à ce travail : odontologistes, infectiologues, microbiologistes, spécialistes en hygiène et aseptie, en analyse du risque et en santé publique.

Ces validations sont indispensables à la sécurité sanitaire de nos patients, de nos équipes et de chacun d'entre nous. **Tout est mis œuvre pour qu'elles soient publiées le mercredi 29 avril car elles constituent le socle permettant à chacun de préparer sa reprise progressive d'activité.**

Le 20 avril, Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, a écrit à chacun des responsables professionnels pour annoncer certaines mesures notamment une dotation de 150 000 masques pour une montée en charge de la permanence des soins d'ici la fin du confinement. Ainsi qu'**une rencontre prochaine avec ses services** concernant les « *modalités d'une sortie progressive du confinement à partir du 11 mai prochain afin de poser les conditions d'un retour à une activité la plus proche possible de la normale* ».

Si le retour potentiel de plus de centaines de milliers de Français dans nos cabinets relève de la responsabilité de l'État, cela passera obligatoirement par l'acquisition d'éléments de protection individuelle indispensables.

Mais nous nous trouvons dans une situation de tension mondiale en termes d'approvisionnement, ce d'autant plus que les services de l'État ont signalé une hausse des contrefaçons avec, notamment, de faux certificats de conformité et la multiplication d'intermédiaires douteux.

Compter sur l'État ou sur des structures non professionnelles pour assurer une distribution à la hauteur de nos besoins spécifiques est très aléatoire. C'est pourquoi des discussions ont été engagées avec les industriels dont ceux de la filière dentaire.

Il apparaît désormais acquis **que ces derniers seront en mesure de proposer des masques FFP2 et des produits de décontamination en quantité suffisante, pour la reprise et assurer ensuite la continuité de l'approvisionnement pour éviter toute rupture.**

Il est donc contreproductif de réaliser des stocks sans rapport avec les besoins réels afin de permettre à chacun d'être approvisionné.

Nous appelons donc solennellement les consœurs et confrères à adopter une attitude responsable en commandant uniquement les quantités nécessaires, conditions indispensables à un approvisionnement régulier !

Commander chez des fournisseurs reconnus, c'est une garantie de sécurité, de fiabilité et de continuité de notre approvisionnement.

À ce jour l'approvisionnement en surblouses constitue toujours un défi sur lequel nous travaillons. Nous espérons avoir des réponses satisfaisantes dans les jours à venir.

Concernant l'aspect économique, les syndicats sont pleinement mobilisés sur la mise en place d'un dispositif spécifique qui, selon Olivier VÉRAN, « *aura vocation à aider financièrement chaque professionnel, je l'espère d'ici début mai, pour faire face à ses charges.* ». Mais celui-ci devra également tenir compte des surcoûts, de la diminution du nombre de patients en raison des règles de distanciation, des temps allongés de désinfection... et autres éléments impactant la productivité et les revenus.

En toute transparence et pour vous aider à traverser cette crise, nous reviendrons vers vous pour vous informer des avancées de nos actions avant et au-delà de notre reprise d'activité.

Ensemble, nous nous sommes pleinement mobilisés afin de rendre possible notre reprise progressive d'activité dès le 11 mai prochain.



ASSOCIATION
DENTAIRE
FRANÇAISE

Julien LAUPIE
Joël TROUILLET

Secrétaires Généraux



Thierry SOULIE

Président



Serge FOURNIER

Président



Patrick SOLERA

Président



Philippe DENOYELLE

Président